

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-4019

présenté par

M. Baubry, M. Ballard, M. Beaurain, M. Bernhardt, M. Bilde, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Clavet, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Dogor-Such, M. Dufosset, M. Evrard, M. Frappé, M. Gery, M. Golliot, Mme Florence Goulet, Mme Griseti, M. Guibert, M. Jolly, Mme Josserand, M. Le Bourgeois, Mme Lechanteux, Mme Levavasseur, M. Limongi, Mme Lorho, M. Markowsky, Mme Martinez, M. Bryan Masson, M. Meizonnet, Mme Ménaché, M. Ménagé, Mme Ranc, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Tesson, M. Tonussi, M. Chenu, Mme Pollet, M. Sanvert et Mme Mélin

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	4 500 000	0
<i>dont titre 2</i>	4 500 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	4 500 000
<i>dont titre 2</i>	0	4 500 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
<b>TOTAUX</b>	4 500 000	4 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour l'année 2025, les crédits du titre 2 alloués à l'administration pénitentiaire ne permettront que de créer 349 emplois supplémentaires. Parmi ces derniers, seuls 4 emplois seront répartis parmi les services de probation et d'insertion pénitentiaire (SPIP). De plus, ces 4 emplois à destination des SPIP, tout comme le reste des 349 emplois créés dans l'administration pénitentiaire, seront uniquement affectés aux établissements qui ouvriront en 2025.

Le présent amendement vise à remédier au manque d'emploi prévu pour renforcer les équipes de SPIP déjà en place, en proposant de créer une centaine d'équivalents temps plein travaillé (ETPT) supplémentaires. Ce renforcement des moyens humains des SPIPs contribuerait directement à la meilleure réinsertion des personnes placées sous main de justice, et à la lutte contre la récidive.

Le présent amendement prévoit pour cela :

- d'abonder d'un montant de quatre millions cinq cent mille euros les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, de l'action n° 01 : « Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice » du programme n° 107 : « Administration pénitentiaire » ;

- et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, de l'action n° 02 : « Activité normative » du programme n° 310 : « Conduite et pilotage de la politique de la justice ».

Cet amendement a été rédigé dans le cadre du rapport pour avis de M. Romain BAUBRY sur les crédits 2025 des programmes « Administration pénitentiaire » et « Protection judiciaire de la jeunesse ».